

LUNDI LE 1^{ER} FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence, le 1^{er} février deux mille vingt et un (2021), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

29-02-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. PROCÈS-VERBAUX
 - 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.
 - 2) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021.
3. CORRESPONDANCE
 - 1) Ministre de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques : Subvention.
 - 2) Grand défi Pierre Lavoie : Annulation.
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses de janvier 2021
 - 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 janvier 2021.
 - 3) Avis de motion relatif au traitement des élus et dépôt du projet de règlement.
 - 4) Vente pour non-paiement d'impôt foncier – Liste officielle.
 - 5) Vente pour non-paiement d'impôt foncier – Délégation à enchérir.
 - 6) Formation ADMQ : Règlements d'emprunt
 - 7) Formation ADMQ : L'archivage et l'accès aux documents.
 - 8) Dépôt du rapport annuel sur le règlement de la gestion contractuelle.
 - 9) Nomination de représentants sur le comité de vitalisation de la MRC de Maskinongé – Volet 4.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Service Incendie : dépôt du rapport sur les indicateurs de performance.
7. TRANSPORT/VOIRIE

AUCUN DOSSIER

8. URBANISME
AUCUN DOSSIER
9. ENVIRONNEMENT
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
AUCUN DOSSIER
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 12) Période de questions
 - 13) Clôture de la session

PROCÈS-VERBAUX

30-02-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

31-02-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

32-02-21

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) Ministre de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques : Subvention
- 2) Grand défi Pierre Lavoie : Annulation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

33-02-21

ADOPTION DES DÉPENSES DE JANVIER 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202100019 à 202100053 inclusivement totalisant un montant de 80 722,16 \$ et les salaires de janvier au montant de 10 702,52 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

34-02-21

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 janvier 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

35-02-21

AVIS DE MOTION RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT.

Madame la conseillère Murielle L. Lessard, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement sur le traitement des élus avec les mentions suivantes :

- La rémunération annuelle de base du maire est fixée à 9 389,28\$ et pour chaque conseiller est fixée à 3 129,72 \$ et l'allocation de dépense d'un montant égal à la moitié de la rémunération;
- La rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier;
- La rémunération du maire suppléant advenant le cas qu'il remplace le maire plus de trente jours est égal au salaire mensuel du maire.
- Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Le projet est déposé au conseil.

36-02-21

VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPOT FONCIER – LISTE OFFICIELLE.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Maskinongé, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Doris Jetté et résolu unanimement :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Maskinongé, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire Chemin du Roy.

Taxes foncière	Intérêt	Total
4 237,42 \$	457.69 \$	4 695.11 \$

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

37-02-21

VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPOT FONCIER – DÉLÉGATION À ENCHÉRIR.

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 13 mai 2021 à 10 h;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard et résolu unanimement :

D'Autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, madame Barbara Paillé, mairesse, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 13 mai 2021, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

38-02-21

FORMATION ADMQ : RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT que le MAMH en collaboration avec l'ADMQ donne une formation gratuite sur l'analyse des règlements d'emprunt;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ donne en supplément une formation en ligne de deux avant-midis sur les règlements d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise madame Isabelle Plante à s'inscrire à la formation en ligne au coût de 325,00 \$ plus taxes qui se tiendra le 24 et 25 février 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

39-02-21

FORMATION ADMQ : L'ARCHIVAGE ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS.

CONSIDÉRANT que l'ADMQ donne une formation sur l'archivage et l'accès aux documents municipaux et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que ce cours permet d'exercer la capacité à intégrer l'encadrement légal et réglementaire et de bien traiter toute demande d'accès aux documents;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise madame Isabelle Plante à s'inscrire à la formation au coût de 399,00 \$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

40-02-21

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LE RÉGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit produire un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport annuel sur le règlement de la gestion contractuelle. Ledit rapport sera ensuite déposé sur le site internet de la Municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

41-02-21

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS SUR LE COMITÉ DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ – VOLET 4.

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec de contribuer financièrement à la vitalisation et la coopération des communautés dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont adhère à l'entente de vitalisation par sa résolution 11-01-21;

CONSIDÉRANT qu'un comité de vitalisation doit être formé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le maire ou la mairesse et la directrice générale comme représentants de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour siéger sur le comité de vitalisation de la MRC de Maskinongé - Volet 4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate comme représentants du comité de vitalisation, la mairesse ou le maire ainsi que la directrice générale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

42-02-21

SERVICE INCENDIE : DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport servant à évaluer les indicateurs de performance. D'autre part, le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

AUCUN DOSSIER

URBANISME

AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AUCUN DOSSIER

AFFAIRES NOUVELLES

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

43-02-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h17.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 1^{er} février 2021.

Isabelle Plante,
Directrice générale et secrétaire-trésorière